

## UN GISEMENT PROTOHISTORIQUE AUX CHAUMES DE VARAIZE

### commune d'Echillais

Au sud-ouest de Rochefort, à proximité de la rive gauche de la Charente, plusieurs dépressions marécageuses orientées nord-sud entaillent profondément le plateau constitué de calcaire crétacé. Il s'agit probablement de vallées envahies par la mer, au cours de sa montée, il y a quelques millénaires, puis colmatées par le bri marin peu avant l'ère chrétienne. A la limite des communes de Soubise et d'Echillais, le marais des Jamelles occupe l'une de ces dépressions; long de 1800 m, il s'étend depuis la Pajauderie au sud, jusqu'à la Noraudière et le Four du Diable, au nord.

Les premiers indices d'un site archéologique en bordure des Jamelles, au lieu-dit les Chaumes de Varaize, remontent à 1978; cette année-là en effet, quelques particules d'argile cuite apparaissaient parmi la terre extraite d'un abreuvoir creusé en bordure du marais. Ces rares et minuscules indices indiquaient toutefois la présence d'un site à sel à proximité.

En 1989, une tranchée ouverte pour la pose de deux canalisations calorifugées, entre l'usine d'incinération implantée aux Brandes du Château et la base aérienne, vient de révéler des vestiges à peu de distance du lieu où furent observées les premiers indices, il y a onze ans. Large de trois mètres, cette excavation longe le côté ouest du chemin reliant la route de Soubise à la B. A. 721.

Les couches archéologiques apparaissent en coupe sur la paroi jouxtant le chemin, tandis que sur l'autre côté, aucun vestige n'est visible. Nous avons ainsi la preuve que les travaux n'ont affecté que la bordure ouest du gisement, qui s'étend sous le chemin et vraisemblablement sous la parcelle située à l'est. Deux sites à sel apparaissent ainsi que des dépôts de cailloux associés à de la cendre et de la chaux.

#### **Site à sel implanté au sud des dépôts de cailloux**

Ce gisement, situé sur le coteau, apparaît sur la coupe, entre 9 et 18 m du marais; il semble peu important mais nous ne voyons là que sa bordure; il doit s'agir du site dont les premiers indices furent observés en 1978, à proximité de l'abreuvoir creusé de l'autre côté du chemin. Les vestiges reposent sur de la terre riche en humus, à une profondeur de 80 cm, mais de 12 à 13 m cette profondeur atteint 1,10 m et la couche archéologique touche alors le rocher en place. De 14,60 m à 18 m le site se superpose aux cailloux du dépôt situé immédiatement au nord. De minuscules fragments de piliers et de vases ronds ainsi que des tessons de cramique domestique, mêlés à une terre cendreuse, apparaissent sur une épaisseur de 12 à 15 cm, entre 13 et 15,5 m du marais; au-delà, vers les extrémités, la couche archéologique se réduit à quelques particules de terre cuite disséminées dans la terre. Un petit tesson de céramique domestique recueilli à 13,20 m, sur la coupe, comporte deux digitations sur le rebord (figure 3 planche 1).

#### **Site à sel implanté au nord des dépôts de cailloux**

Visible sur une longueur de 15 m, la coupe de ce gisement débute à une trentaine de mètres du marais et se termine à 45 m; sur 5 mètres, une épaisseur de 15 à 25 cm de terre humifère sépare la couche archéologique de la base du dépôt de cailloux située au dessous. Le site à sel nous apparaît sur une épaisseur variant de 12 à 22 cm et ses deux extrémités se prolongent par des petites particules de terre cuite, semblables à celles du site précédent. La terre arable, puis le remblai du chemin, recouvrent l'ensemble des vestiges, d'une épaisseur de 35 à 45 cm. La partie la plus riche du site apparaît entre 37 et 39 m du marais et sa base est à 56 cm de profondeur.

La couche archéologique, très cendreuse, contient de nombreux mais très petits fragments de piliers, mesurant entre 40 et 45 mm de diamètre; l'un d'entre eux, un morceau de tripode, présente un départ de pied. Un fragment d'extrémité plate (figure 6 planche 1) peut provenir d'une coupelle ou d'un embout semblable à ceux du Bois Souchot, à Saint-Agnant. Sur les 27 tessons de vases ronds étudiés, 15 mesurent 80 mm de diamètre, les autres étant compris entre 100 et 120 mm.

La couche archéologique présente de nombreux mais très petits tessons de céramique domestique; leur surface ne dépasse que rarement 1 cm<sup>2</sup>; les deux tiers d'entre eux semblent provenir du même vase. Il s'agit d'une céramique brun clair, à dégraissant calcaire. Un tesson de rebord comportant deux digitations semble lui aussi appartenir à cette céramique (figure 2 planche 1). Deux autres tessons de rebords portent aussi des digitations; il s'agit du n° 1 planche 1 et du n° 4.

### **Les dépôts de cailloux**

Entre les deux sites à sel, la coupe de terrain montre l'existence de deux dépôts de cailloux calcaires, situés de part et d'autre d'un espace cendreux. Tous deux reposent sur le rocher en place. Le dépôt sud débute à 15 m du marais; son niveau supérieur s'élève en pente douce jusqu'à 19 m du marais où il atteint son épaisseur maximum de 0,80 m; il conserve cette hauteur durant 4 m, puis s'abaisse rapidement au contact de l'espace cendreux, entre les points 23 et 23,5. Le dépôt nord débute à 26 m; il atteint une épaisseur de 1 m entre 27 et 30 m, puis s'abaisse en pente douce pour disparaître à 36 m.

Les cailloux qui composent ces dépôts, assez réguliers, mesurent entre 7 et 9 cm dans leur plus grande dimension. Leur nature diffère du rocher en place; en effet, aux Chaumes de Varaize, le calcaire crétacé, très dur, constitue la banche en place, tandis que les cailloux des dépôts appartiennent au cénomannien supérieur, roche nettement plus tendre, provenant de 6 km au moins.

L'espace cendreux situé entre les deux dépôts s'étend de 23,5 à 26 m. On distingue tout d'abord, à la base, une mince couche de terre rubéfiée en contact avec le rocher; au dessus alternent des couches de cendre blanche et de cendre grise, sur une épaisseur totale de 65 cm. Aux deux extrémités de cet espace, la cendre fait place à de la chaux mêlée aux cailloux des dépôts; certains d'entre eux, bien que transformés en chaux, conservent leur forme.

A la partie nord de la zone cendreuse apparaît la base d'un mur de pierres sèches, formé de quatre pierres plates reposant sur de la cendre; d'autres pierres éparpillées à la surface de la cendre doivent être considérées comme un éboulis de ce mur et non comme un sol. La terre rubéfiée visible à la base de la cendre indique nettement l'importance des feux allumés en ce lieu. La cendre et les cailloux ne contiennent aucun vestige céramique ou autre pouvant orienter vers une datation ou une utilisation.

### **Conclusion**

La tranchée creusée aux Chaumes de Varaize vient de permettre l'observation de deux gisements très différents. Nous avons tout d'abord deux sites à sel implantés sur le coteau mais nous ne voyons peut-être là que les extrémités d'un site en forme de fer à cheval, occupant le fond de la combe. Les tessons de céramique domestique portant des digitations sur les rebords nous indiquent assez fidèlement la période d'utilisation de ce site, qui se situe au début du second Age du Fer, entre 400 et 500 ans avant J.C. La cristallisation du sel, quant à elle, se faisait dans des vases ronds, comme il semble que ce soit la règle au sud de la Charente.

Les dépôts de cailloux représentent le deuxième gisement. Là aussi nous n'avons peut-être qu'un site, disposé de part et d'autre d'un fossé ou autour d'une fosse où brûlèrent des feux importants. Ces petites pierres ont été mises en place antérieurement aux sites à sel qui se superposent à elles sur quelques mètres, mais rien ne permet d'avancer une datation. L'utilisation de ces cailloux pose aussi une énigme; leur petite taille, leurs dimensions régulières et leur nature différente du rocher en place sont voulues, mais dans quel but? Peut-être la fabrication de la chaux. Il pouvaient aussi être stockés aux Chaumes de Varaize avant d'être embarqués, le fond de la combe étant propice à l'échouage de petits bateaux et les petites falaises avoisinantes formant un quai qui permettait l'accostage et le chargement des navires. Ce calcaire pouvait alors être utilisé pour faciliter la fusion du fer qui se pratiquait le plus souvent en régions siliceuses ou argileuses où cette roche manque.

Michel Favre

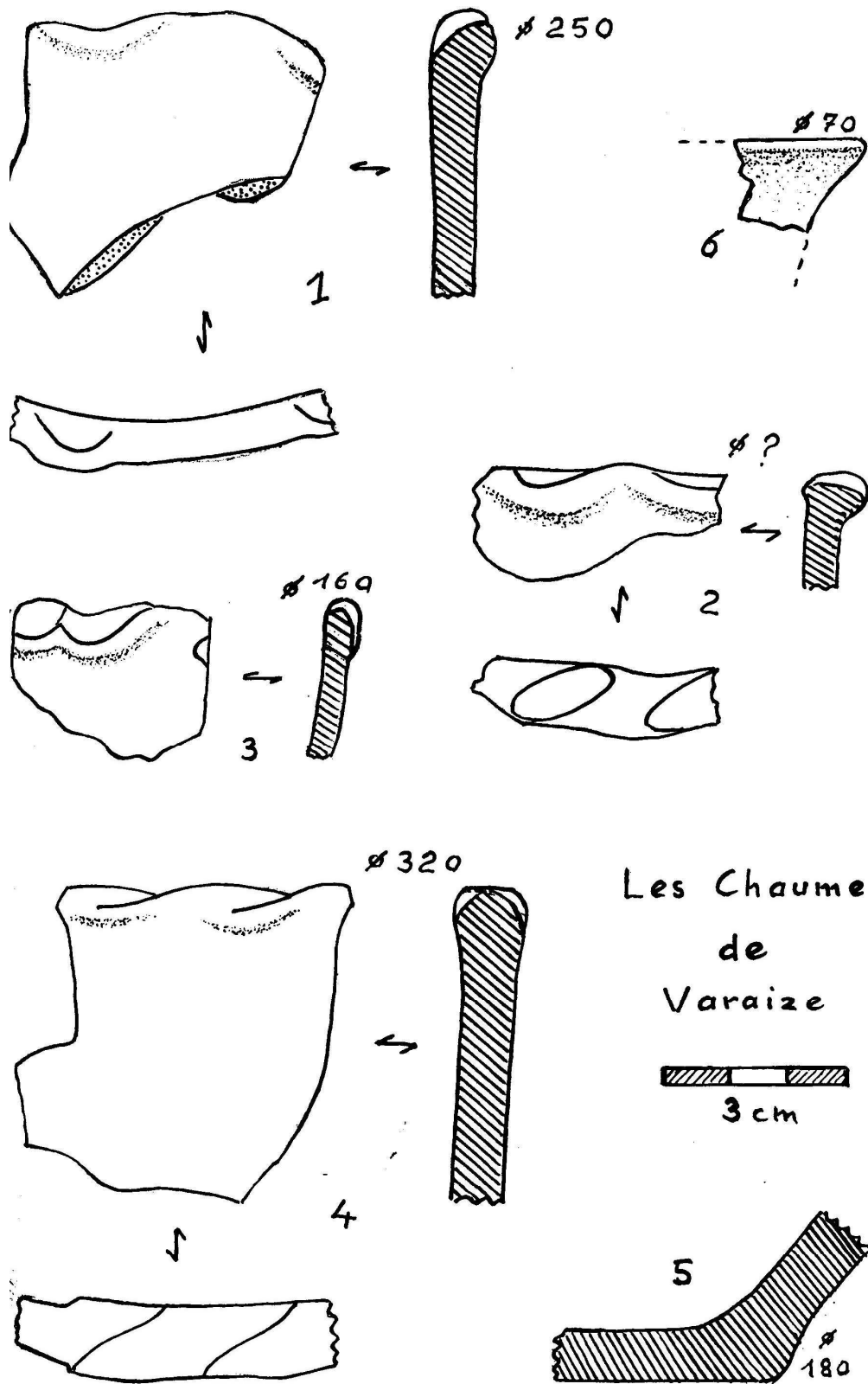
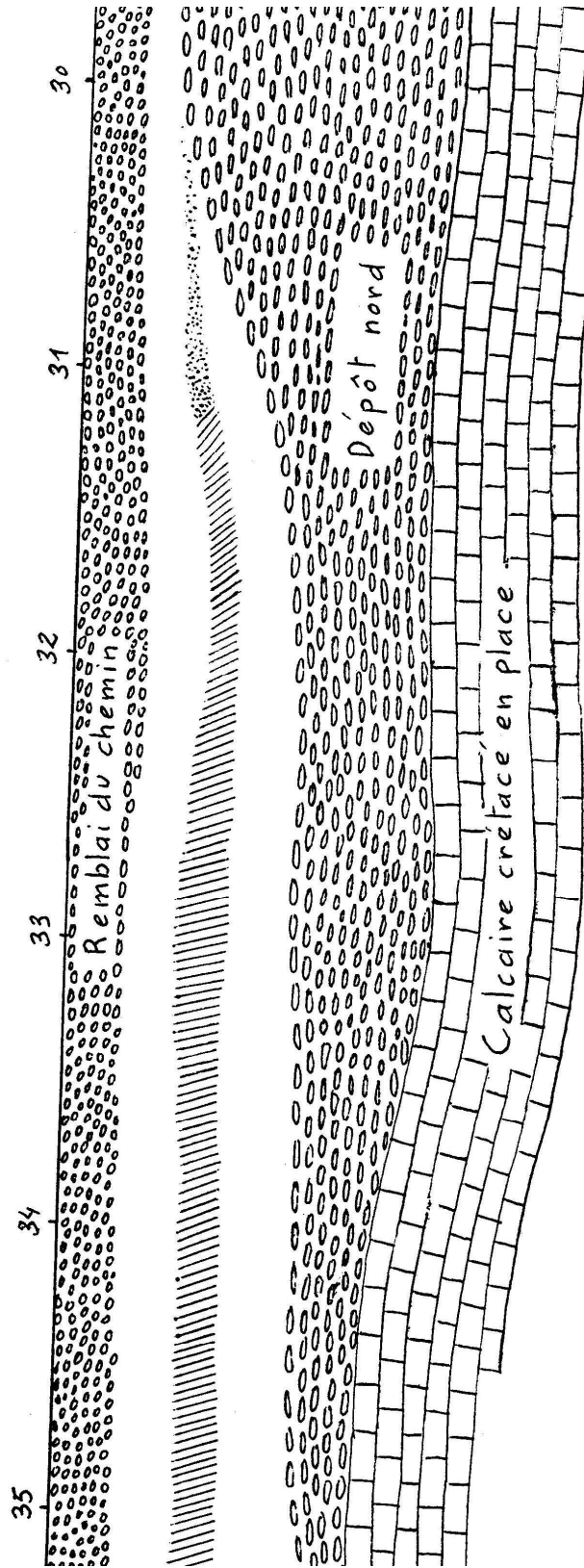


Planche 1

# Les Chaumes de Varaize

Coupe du site à sel superposé au dépôt de cailloux



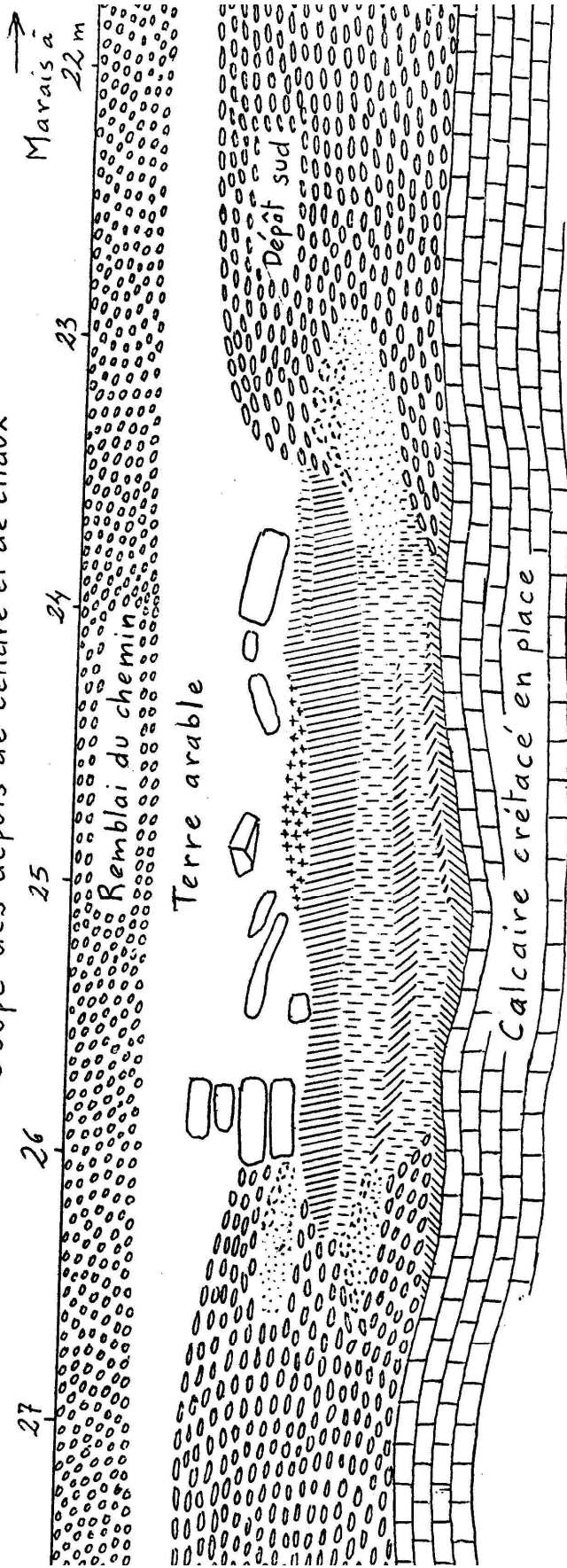
● Particules d'argile cuite

▨ Site à sel couche cendreuse

1 mètre

Planche 2

Coupe des dépôts de cendre et de chaux



- /// Cendre grise
- |||| Cendre blanche
- ++ Mélange de terre et de cendre

- /// Terre rubéfiée
- Chaux
- Cailloux transformés en chaux

1 mètre

Planche 3